

## POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

### ACTUALITÉ :

- **Ouverture d'une cellule de soutien psychologique**

Depuis jeudi 13 décembre 2018, dans le cadre du suivi des personnes évacuées de la rue d'Aubagne, l'AVAD, en partenariat avec la ville de Marseille et la Préfecture des Bouches du Rhône, a été mis en place un dispositif gratuit et confidentiel de soutien psychologique pour les personnes affectées par les événements de la rue d'Aubagne et les personnes réintégrant leur logement.

Un accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h sur rendez-vous, à la mairie des 1<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements – 61, La Canebière

Contact et prise de rendez-vous au 06 32 10 12 67 ou auprès des intervenants de l'AVAD à l'Espace d'Accueil des Personnes Évacuées (EAPE) au 2 rue Beauvau, Marseille 1<sup>er</sup> arrondissement, au 06 32 87 18 62.

- **Parc Corot**

Sur le bâtiment A de la copropriété Corot, toutes les familles relevant des obligations réglementaires de la ville de Marseille, soit 30 familles, ont été déménagées et relogées. 29 l'ont été en appartement et une autre en hôtel, en attendant un hébergement temporaire.

### ÉVACUATION

#### Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **25 immeubles actuellement évacués**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **168 immeubles actuellement évacués**
- **Total : 193 immeubles actuellement évacués**

*Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.*

#### Nombre de personnes évacuées :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **416 personnes actuellement évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 167 personnes actuellement évacuées**
- **Total : 1 583 personnes actuellement évacuées**

#### Nombre d'immeubles réintégrés : 29

## Une nouvelle procédure pour récupérer ses effets personnels

Désormais, les personnes évacuées sont directement contactées par leur syndic, lui-même saisi par la Ville de Marseille sur la base d'une liste d'adresses visitables. Une proposition de rendez-vous leur est faite afin qu'elles puissent récupérer leurs effets personnels. Cette visite sera organisée en lien avec les services municipaux qui accompagneront les personnes sinistrées.



### HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **260 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **972 personnes**
- **Total : 1 232 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **31 hôtels de la commune**.



### RELOGEMENT

#### Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié 298 **logements disponibles** :

- **273 logements sociaux**
- **25 logements privés**
- **135 propositions** faites aux familles par la Ville de Marseille
- **41 baux** ont été signés (35 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **59 refus** de logement.

#### ***Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?***

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts.*

***Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***



## SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **933 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **749 visites effectuées** par les services municipaux compétents
  - **123 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
  - **360 visites effectuées** sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

**Sur les 749 visites effectuées, 483 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 64 %.**

- **143 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,  
**130 expertises** menées,  
**94 rapports d'experts** transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **64 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,
- **47 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **186 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 46 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**



## RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

**Au total, 8050 repas chauds** ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.



## ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

L'EAPE a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1<sup>er</sup> arrondissement). **Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu plus de 3065 personnes.**

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures.**

Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

*Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.*

***L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.***

*Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.*